

NOTICE POUR LES DOSSIERS DE SUBVENTION 2027

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION 2027 POUR LE HAUT NIVEAU ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET METROPOLITAIN

1. Vous sollicitez un accompagnement financier sous forme de subvention pour votre équipe sénior, féminine ou masculine (ou mixte pour les disciplines concernées), évoluant dans les 3 1ers niveaux de Championnat de France amateur et/ou pour l'organisation d'une compétition sportive officielle de niveau national ou international.
2. Pour formaliser cette demande de soutien financier, il convient et vous appartient de compléter le document cerfa le plus précisément possible (informations et précisions sur la démarche si besoin : <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/notice.pdf>) ET de nous transmettre ces éléments RIGOREUSEMENT dans les délais impartis, à savoir AU PLUS TARD le 3 juillet 2025.
3. Une subvention, si elle est validée, est associée à l'organisation d'un événement précis et spécifique. Par conséquent, cette subvention ne peut pas être utilisée à une autre fin, même pour un autre événement qui serait de nature différente. La date de déroulement de l'événement peut éventuellement être modifiée mais l'événement doit OBLIGATOIREMENT se dérouler sur l'année 2027, c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre de l'année civile.
4. Il est impératif d'indiquer RIGOREUSEMENT les coordonnées complètes (c'est-à-dire le NOM, le PRENOM, le numéro de TELEPHONE et L'ADRESSE MAIL de la personne en charge du dossier). Cette personne devra pouvoir être contactée facilement et de façon réactive, et être en mesure d'apporter des réponses nécessaires sur les éléments du dossier de demande de subvention et l'objet de la demande de financement.
5. Si la gouvernance de votre association a changé (changement de Président, changement du Bureau, changement du Conseil d'Administration) durant l'année 2026, il importe que nous en soyons informés de façon précise en nous joignant également les pièces justificatives correspondantes.

6. Eléments financiers obligatoires pour toute demande

6.1. Haut-Niveau

- Indiquez si la subvention concerne l'équipe :
Féminine/Masculine/Mixte
- **Budget prévisionnel 2027** de l'association (ou de la section en cas de club omnisports)
- **Budget prévisionnel 2027** de l'équipe 1ère
- **Budget réalisé 2026 de l'association** (ou de la section en cas de club omnisports)
- **Budget réalisé 2026** de l'équipe première.

6.2. Manifestations sportives

- **Budget prévisionnel 2027** de l'association (ou de la section en cas de club omnisports)
- **Budget prévisionnel 2027** de la manifestation
- **Budget réalisé 2026 de l'association** (ou de la section en cas de club omnisports)
- **Budget réalisé 2026** de la manifestation, s'il s'agit d'une reconduction d'action.

Pièces qui doivent accompagner le dossier :

- Un **courrier de demande de subvention** adressé à l'attention de *Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie* (en indiquant le niveau de l'équipe 1 pour la saison 2026-2027, pour la demande de soutien haut-niveau).
- Un **budget prévisionnel 2027** du club et de l'Equipe 1 faisant apparaître précisément le montant de la subvention de la métropole sollicité.
- **Budget réalisé du club 2026 et de l'équipe 1 (Pour les clubs omnisport budget réalisé et prévisionnel de la section et de l'équipe 1)**
- **Bilans et comptes de résultats** des deux dernières années, certifiés par un commissaire aux comptes
- **Statuts du club**
- **Récépissé de préfecture si changement de Président**
- **RIB**